

FICHE TECHNIQUE

Colorant rouge anthocyane E163 réf. CR-A63

APPELLATION LEGALE

Statut UE (Règlement CE

n21333/2008):

Colorant: E163 ou colorant: anthocyanes E163

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Profil Aromatique : Légèrement fruité

Aspect : Liquide

Couleur : Rouge violet foncé
Tonalité colorante : Rouge violet

APPLICATION

Dosage conseillé : Se référer à la législation en vigueur (Règlement CE n 333/2008)

1.5% max.

COMPOSITION

Agent(s) colorant(s) : Anthocyanes de raisin

Supports : propylène glycol (20%)

Additifs: acide citrique, conservateur: E211 (200 mg/kg)

Composants limités : /

CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES

Densité relative (d20/20): [1.12; 1.16]

Solubilité dans l'eau : Oui
Liposolubilité : Non
Point éclair (coupe fermée) : /

Degré alcoolique : 0% vol.

Stabilité à la lumière : Bonne

Stabilité à la chaleur : Bonne

Stabilité au pH: Moyenne - La couleur fluctue du rouge violet en pH neutre à rouge rubis en pH acide.

DONNEES REGLEMENTAIRES

lonisation : Les matières premières de cet arôme n'ont subi aucun traitement ionisant.

OGM : Selon les Règlements CE n 2829 & 1830/2003, ce produit n'entraine aucune mention d'étiquetage

relative aux OGM dans le produit fini.

Allergènes Alimentaires (Règlement

CE n21169/2011):

Sulfites (800 ppm) - Non déclarable pour un dosage inférieur à 1%

CONDITIONNEMENT - STOCKAGE

DDM: 8 mois

Stockage : Dans son emballage d'origine bien fermé à l'abri de la lumière et de l'air, dans un endroit frais (8EC

maximum)

Colorant rouge anthocyane E163 réf. CR-A63
Destiné à la fabrication de denrées alimentaires, ne pas consommer en l'état. Les informations de cette fiche technique sont basées sur l'état de nos connaissances à la date indiquée sur ce document et sont données de bonne foi. Des modifications ultérieures pourront intervenir sans préavis en fonction de paramètres législatifs ou internes. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer des dispositions réglementaires en vigueur en fonction de son application.